



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

À une séance ordinaire tenue le 6 mai 2013, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse  
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

Remise d'une plaque à Côme Côté : *Au nom du conseil municipal et des citoyens de Saint-Apollinaire, nous tenons à vous remercier pour votre dévouement et votre implication sociale comme pompier volontaire, depuis plus de 30 ans.*

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du règlement n° 702-2013 modifiant le règlement de zonage
- b. Adoption du règlement n° 707-2013 sur les usages conditionnels
- c. Avis de motion – règlement n° 710-2013 modifiant le règlement de zonage
- d. Adoption du second projet de règlement n° 710-2013 modifiant le règlement de zonage
- e. Avis de motion – règlement n° 711-2013 modifiant le règlement de zonage
- f. Adoption du second projet de règlement n° 711-2013 modifiant le règlement de zonage
- g. Adoption du règlement n° 712-2013 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale
- h. PIIA patrimoine – acceptation de 2 permis
- i. PIIA patrimoine – 147, rue Principale

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Ouverture de la barrière au terrain des loisirs
- b. Embauche de la coordonnatrice du Terrain de jeux, saison 2013
- c. Inscription au congrès de l'AQLM
- d. Octroi du contrat pour la construction du terrain de baseball



**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Achat de vêtements de protection pour les pompiers
- b. Acceptation de l'organigramme du service de sécurité incendie

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Octroi du contrat de pavage
- b. Achat d'une benne chauffante
- c. Autorisation à la Corporation des Aînés pour le pavage d'une partie du terrain
- d. Autorisation pour appel d'offres – Gestion et entretien du réseau d'éclairage public

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Point d'information : *Dépôt de l'état comparatif*
- b. Contribution de 300 \$ à la Société d'horticulture
- c. Adoption du règlement d'emprunt n° 708-2013 pour le Développement Scandinavie (taxe de secteur)
- d. Adoption du règlement d'emprunt n° 709-2013 pour le raccordement du Puits Croteau

**12. ADMINISTRATION**

- a. Maintien de la compensation dès 2013 – Collecte sélective
- b. Formation d'un comité de sélection pour les services professionnels
- c. Adoption du règlement 681-2012 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
- d. Autorisation pour appel d'offres - Système de protection vidéo
- e. Autorisation pour appel d'offres - Raccordement puits Croteau
- f. Autorisation au Relais pour la Vie
- g. Publicité – Semaine de la municipalité 2013
- h. Achat d'une carte pour le Banquet homard du club Lions
- i. Inscription à la classique de golf des étoiles
- j. Achat d'un terrain portant le n° de lot 3 383 888

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

15785-05-2013  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

15786-05-2013  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

---



### Salaires bruts payés - Avril

Ginette Moreau Daigle	2 448,70 \$
Léopold Rousseau	890,44 \$
Jean-Pierre Lamontagne	890,44 \$
Jonathan Moreau	890,44 \$
André Sévigny	890,44 \$
Julie Rousseau	890,44 \$
Bernard Ouellet	890,44 \$
Martine Couture	5 809,84 \$
Martin Miller	2 362,46 \$
Renault Lepage	5 507,56 \$
Dany Lamontagne	4 421,32 \$
<b>Membres du conseil et cadres :</b>	<b>25 892,52 \$</b>
<b>Employés voirie et bureau :</b>	<b>49 597,32 \$</b>
<b>Service de sécurité incendie :</b>	<b>8 047,86 \$</b>
<b>Bibliothèque et brigadières :</b>	<b>2 720,00 \$</b>
<b>Personnel de la SAAQ :</b>	<b>7 286,60 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour avril 2013 :</b>	<b>93 544,30 \$</b>

### Comptes payés - Avril

Télus	Téléphones, internet, cabine téléph.	850,36 \$
Ministre du Revenu Québec	Registre des entreprises	33,00 \$
Groupe Negotel	Téléphones du 22 mars au 21 avril	476,60 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	316,54 \$
ADMQ	Inscription au congrès 2013	528,89 \$
Maison de la Famille	Don pour activités du 17 et 19 mai	200,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 171,46 \$
Coop fédérée	Propane - salle communautaire	1 702,17 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 923,94 \$
Petite caisse	Renflouement	381,49 \$
Postes Canada	Apollinairois	500,42 \$
CLD	Inscription <i>journee ruralité</i>	25,00 \$
Éric Fournier	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - avril	689,07 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - avril	1 519,71 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	11,04 \$
SAAQ	Permis spécial camion ordures	287,70 \$
Chevaliers de Colomb	Achat de cartes pour le méchoui	80,00 \$
Marie-Ève Côté, Michael Genest	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22 avril au 21 mai	474,93 \$
Télus	Téléphones, internet, cabine téléph.	850,43 \$
Interfas inc.	Assurances collectives - avril	5 487,49 \$
Maison des Jeunes	Subvention mars et ajust. février	2 114,44 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'avril 2013 :</b>		<b>32 024,68 \$</b>



## Comptes à Payer - Avril

Acklands Grainger	Porte-outils et trousse de premiers soins	470,18 \$
Alimentation Beauchesne	Eau et pots massons (échantillon)	37,54 \$
All Seasons Publications Ltd.	Bluebook	272,90 \$
Aqua Zach	Pièces	1,61 \$
Atelier Genytech	Réparer PTO 6 roues	425,87 \$
Béton Laurier	Travaux de grattage - Pointe du Jour	344,93 \$
Biolab	Analyses d'eau	158,67 \$
Bi-Sports	Plaquettes "Francoeur 2013"	28,74 \$
Boivin & Gauvin inc.	Équipement pour pompiers	2 695,37 \$
Brassard	Papeterie et bureau (caserne)	1 469,14 \$
Nathalie Breton	Remb. frais de congrès	455,32 \$
Louise Camiré	Remb. frais de congrès	436,36 \$
Carquest	Pièces et équipement	1 014,21 \$
Casse-Croûte Lizon	Soirée des bénévoles	3 739,82 \$
CGER	Location de mars	7 670,52 \$
CER Turmel enr.	Tuyaux et pièces	360,80 \$
Certified Laboratoires	Scellant à borne-fontaine	344,87 \$
Commerçant de la Chaudière inc.	Frais de transport	53,46 \$
Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur	896,25 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage de la salle et du chalet	1 154,32 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	542,48 \$
Coop Unicoop	Pièces	40,25 \$
Christian Côté	Remb. chaussures de sécurité	187,49 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Place Francoeur	570,27 \$
Nicole Demers	Remb. inscription soccer	110,00 \$
Déneigement Olivier	Déneigement (mai) et remb. retenue	6 829,52 \$
Denis Désaulniers	Acompte Fête au village	500,00 \$
Deschênes	Adapteur et valve	179,94 \$
Detekta	Contrat de service et détecteur de gaz	316,18 \$
Dilicontracto	Ouverture du site	183,96 \$
Distribution Brunet	Pièces d'aqueduc	858,24 \$
École Nationale des pompiers	Examen	79,25 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux	1 651,33 \$
EIRS	Surveillance réservoir et garage	110,39 \$
ESSOR	Augmentation livres à la biblio - assurances	57,77 \$
Exova	Analyses d'eau	124,17 \$
Fertibeauce	Huile dormante	47,73 \$
Fleuriste St-Agapit	Soirée des bénévoles	707,68 \$
Fonds d'information du territoire	Avis de mutation	210,00 \$
Annie Fournier	Remb. inscription soccer	170,00 \$
Genivar	Services professionnels	1 607,35 \$
Groupe Archambault	Livres pour la bibliothèque	2 206,60 \$
Groupe Gemec	Filtres (balai)	129,92 \$
Groupe Giroux	Cadastre (puits Croteau)	1 671,68 \$
Groupe Sport-Inter	Radar sports	333,32 \$
Hydro-Québec	Installer et brancher luminaire - rue du Sillon	165,56 \$
Industries Scriptam	Cabinet d'affichage	463,35 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	125,00 \$
John Meunier	Hypochlorite	625,19 \$
Jolicoeur Lacasse avocats	Honoraires et services juridiques annuels	6 177,45 \$
L'Éveil du Toucher	Livre pour la bibliothèque	18,00 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats pour la soirée des bénévoles	795,89 \$
M. Lemieux	Peinture	212,98 \$
Léopold Delisle inc.	Déneigement, remb. retenue et extra	41 478,25 \$
Linde	Gants et couvre-tout	105,82 \$
Luc Fontaine architecte	Aide technique (42, rue Principale)	574,88 \$
Macpek	Installateur pneumatique et pièces	623,70 \$
Marché Veilleux	Achats soirée des bénévoles et caucus	832,31 \$
Marius Garon inc.	Projecteurs	354,60 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Médec	Location mannequin et guides de secourisme	261,98 \$
Mercier Expert	Brosse	459,89 \$
Ginette Moreau	Frais de déplacement	36,50 \$
MRC de Lotbinière	Barils récupérateurs d'eau et quote-part	31 274,16 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	4 645,25 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement (mai), remb. retenue et extras	47 805,94 \$
Performance C2	Session printemps	14 466,68 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Survolteur	287,38 \$
Placide Martineau inc.	Tuiles de plafond et pièces	136,04 \$
POGZ	Installer nouveau script	459,90 \$
Produits Industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite	312,73 \$
PG Solutions	Formation, contrat d'entretien et matrice	947,63 \$
Publications Québec	Mise à jour des normes	42,61 \$
Québec Oiseaux	Revue pour bibliothèque	7,95 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	638,86 \$
R.M. Leduc & cie inc.	Étiquettes et chevalets	172,83 \$
Ray-Car	Pierre concassée	235,76 \$
Roulement Techno	Entretien véhicules	349,71 \$
Louis-Marie Roy	Remb. inscription soccer	170,00 \$
Services Frimas inc.	Maintenance - avril	283,42 \$
Signoplus	Signalisation	794,88 \$
SNC-Lavalin	Travaux munici., Scandinavie, Puits Croteau	15 259,24 \$
Stelem	Pièces borne-fontaine	2 858,28 \$
Techno Protection	Pièces réseau d'aqueduc	1 342,91 \$
Télé-Alarme T.S.	Télésurveillance caserne et salle com.	634,38 \$
Toitures Adrien Laterreur	Réparer toiture salle com.	5 173,84 \$
Wolseley	Pièces pour compteurs d'eau	1 179,82 \$
Würth	Protecteur de borne électrique	58,55 \$
Xérox	Location photocopieur et copies tirées	3 697,03 \$
Xylem	Aérateur (reconstruit)	3 192,09 \$
Yvan St-Gelais	Soirée des bénévoles	604,83 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2013 :</b>		<b>231 800.45</b>

15787-05-2013  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 702-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'autoriser des habitations multifamiliales isolées de 8 logements maximum dans la zone 141C;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 avril 2013 par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 25 mars 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 702-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



15788-05-2013  
point no 7b

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 707-2013 – USAGES CONDITIONNELS**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement sur les usages conditionnels pour l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'un tel règlement permet d'apporter une certaine souplesse dans l'application des dispositions réglementaires concernant un usage afin d'en ajuster l'application quotidienne dans des cas particuliers;

ATTENDU QU'il existe un comité consultatif d'urbanisme (CCU) à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le règlement sur les usages conditionnels doit être conforme au Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le règlement sur les usages conditionnels doit aussi être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière en vigueur et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 avril 2013 par André Sévigny, conseiller n° 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 25 mars 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 707-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

15789-05-2013  
point no 7c

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 710-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion est par les présentes donné par 3 qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement portant le n° 710-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'agrandir la zone 122R à même la zone 123L et ainsi abroger complètement la zone 123L et d'agrandir la zone 117R à même la zone 124R et ainsi abroger complètement la zone 124R.

15790-05-2013  
point no 7d

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 710-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'agrandir la zone 122R à même la zone 123L et ainsi abroger complètement la zone 123L et d'agrandir la zone 117R à même la zone 124R et ainsi abroger complètement la zone 124R;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 mai 2013 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 710-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

15791-05-2013  
point no 7e

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 711-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement portant le n° 711-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de réduire la marge de recul arrière pour la zone 197R.

---

15792-05-2013  
point no 7f

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 711-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité modifie le règlement de zonage n° 590-2007 afin de réduire la marge de recul minimum à 13 mètres au lieu de 15 mètres pour la zone 197R;

ATTENDU QUE la diminution de la marge arrière est due à la configuration particulière de plusieurs lots dans la zone;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la majorité, la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 mai 2013 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller # 2;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 711-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



15793-05-2013  
point no 7g

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 712-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF  
AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 594-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le projet de la zone 173R a changé pour y inclure des habitations unifamiliales jumelées et que les projets intégrés restant dans la zone seront soumis à l'article 3.3 du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement n° 674-2012 ajoutant la zone 173R dans le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural n° 594-2007 et par le fait même abroger l'article 3.7 et l'annexe 5 de ce dernier;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 avril 2013 par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 712-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

15794-05-2013  
point no 7h

**PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 2 PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande permis et l'ajout aux permis suivants :

- La demande n° 2013-127 pour le 92, rue Principale, afin d'agrandir le patio arrière, de restaurer les galeries existantes et remplacer le recouvrement de tôle des toits des galeries;
- L'ajout au permis n° 2012-483 pour le 40, rue Chainé, afin de refaire le recouvrement de la toiture de la résidence en y ajoutant une structure décorative;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande à l'unanimité l'acceptation de la demande et de l'ajout au permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2013-127 et dans l'ajout au permis n° 2012-483.

Adopté à l'unanimité

---





15795-05-2013  
point no 7i

**PIIA PATRIMOINE – 147, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 002 situé au 147, rue Principale dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis n° 2013-144 afin de refaire le recouvrement de la toiture de la résidence en bardeaux d'asphalte, de refaire le revêtement extérieur de la résidence en déclin de fibre pressée vertical avec des moulures de coin et des cadrages aux fenêtres dans les tons de brun cèdre, de changer les 4 fenêtres de l'étage de même modèle et couleur que celles du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE le recouvrement de toiture de la résidence est actuellement en tôle, un avis a été donné par l'architecte Luc Fontaine qui recommande, entre autres, de remplacer la toiture par du revêtement métallique afin de respecter le style architectural de la résidence;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande à l'unanimité l'acceptation de la demande aux conditions et recommandations suivantes :

- Que le recouvrement de la toiture soit en tôle émaillée brune.
- Que le revêtement extérieur des murs latéraux et arrière soit du déclin de fibre pressée posé verticalement comme demandé.
- Qu'il soit recommandé d'installer du bardeau de cèdre sur la façade de la résidence considérant sa petite superficie.
- Que l'ajout d'un escalier en front de la galerie, comme recommandé par l'architecte, serait un atout.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU majoritairement

Que les travaux de la demande de permis numéro 2013-144 soient autorisés aux conditions suivantes :

- Que le recouvrement de la toiture soit en bardeau d'asphalte de type bardeau de cèdre.
- Que le revêtement extérieur soit du déclin de fibre pressée posé verticalement comme demandé.

Adopté à la majorité

*Jonathan Moreau, conseiller no 3 et*

*Julie Rousseau, conseillère no 4 votent contre*

15796-05-2013  
point no 8a

**OUVERTURE DE LA BARRIÈRE AU TERRAIN DES LOISIRS**

ATTENDU QUE madame Judith Nadeau a le contrat de s'occuper de la barrière du terrain des loisirs, consistant à fermer la barrière 7 soirs/semaine et d'ouvrir ladite barrière le samedi et dimanche matin;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de madame Nadeau de voir à ce qu'il ne reste plus de véhicules dans le stationnement avant de fermer la barrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le contrat de madame Judith Nadeau afin de fermer la barrière du stationnement du terrain des loisirs, 7 soirs/semaine et de l'ouvrir le samedi et dimanche matin 8 h, pour un coût de 65 \$ par semaine, payables une fois par mois.

Adopté à l'unanimité



15797-05-2013  
point no 8b

### **EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU TERRAIN DE JEUX, SAISON 2013**

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été passées pour l'engagement d'un nouveau coordonnateur pour le terrain de jeux pour la saison 2013;

CONSIDÉRANT QUE le nom de Léonie Bédard a été retenu pour la saison 2013;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1<sup>er</sup> mai 2013 à 10.15 \$/heure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Léonie Bédard, à titre de coordonnatrice du terrain de jeux pour la saison 2013, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 13.25 \$.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

15798-05-2013  
point no 8c

### **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'AQLM**

ATTENDU la réception d'un avis de convocation à participer au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui se tiendra les 9, 10 et 11 octobre 2013 à St-Sauveur;

ATTENDU QUE ce congrès est l'occasion de parfaire nos connaissances et de nous tenir informés des changements qui touchent l'environnement professionnel dans lequel nous évoluons quotidiennement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs et de la culture, au congrès de l'AQLM qui se tiendra à St-Sauveur, pour un coût 385 \$ avant les taxes, en plus de l'hébergement à l'hôtel du congrès pour deux nuits à 149 \$ la nuitée. Le kilométrage et les repas seront payés par la Municipalité selon les modalités prévues habituellement.

Adopté à l'unanimité

15799-05-2013  
point no 8d

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU TERRAIN DE BASEBALL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la construction d'un terrain de baseball, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 12 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Reboisement les Cent Frontières inc.	199 916.23 \$
2	Cité Construction	201 048.73 \$
3	Construction Lemay	221 420.00 \$
4	Les Entreprises Dumas & fils inc.	232 574.19 \$
5	Éco Verdures inc.	236 450.69 \$
6	Paradis aménagement urbain inc.	241 729.19 \$
7	J-C Lizotte inc.	259 893.05 \$
8	Dilicontracto inc.	261 683.10 \$
9	Charles Trudel inc.	265 477.28 \$
10	Excavation Tourigny inc.	289 949.36 \$
11	Maxi-Paysage inc.	293 186.25 \$
12	Axco aménagements inc.	336 048.93 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Reboisement les Cent Frontières inc., pour la somme de 199 916.23 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

15800-05-2013  
point no 9a

**ACHAT DE VÊTEMENTS DE PROTECTION POUR LES POMPIERS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a récemment engagé 5 nouveaux pompiers;

ATTENDU QU'il est nécessaire que ceux-ci soient vêtus adéquatement afin de combattre les incendies en toute sécurité;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire doit annuellement renouveler quelques habits;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et qu'un seul fournisseur a soumissionné sur tous les items;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 6 de ces équipements auprès de L'Arsenal, au montant total de 8847.45 \$ plus taxes, pour les habits de protection.

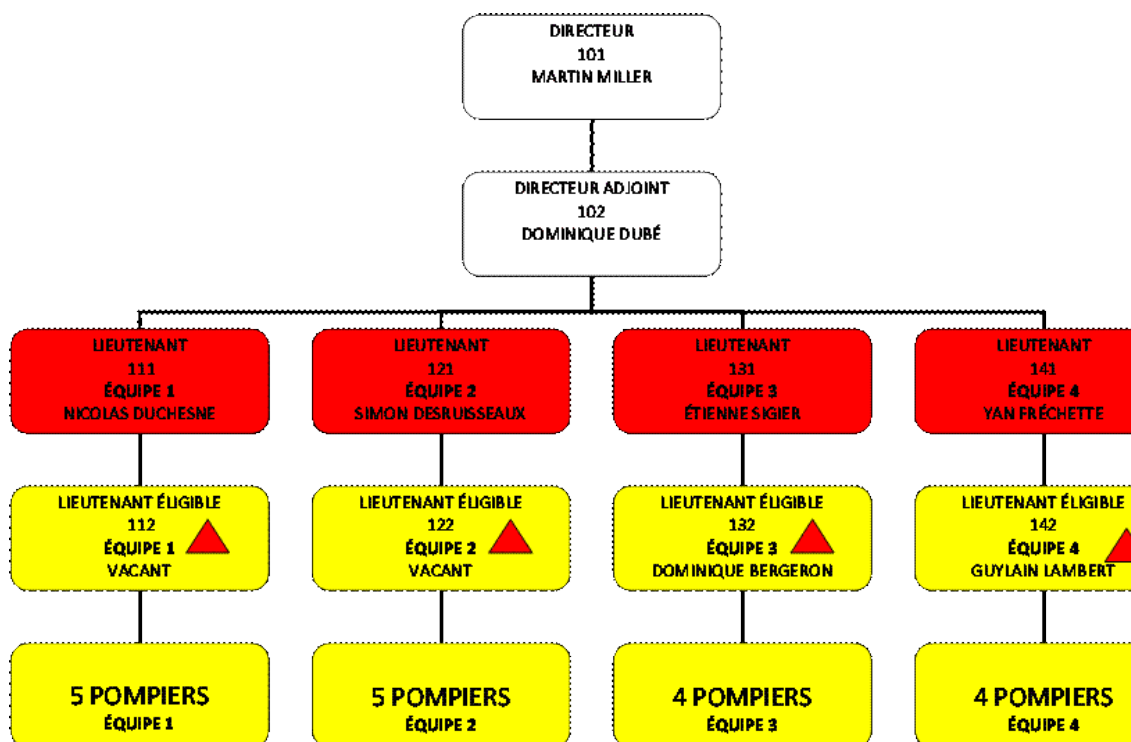
Adopté à l'unanimité

15801-05-2013  
point no 9b

**ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la directrice générale dépose à la table du Conseil la proposition d'organigramme soumis par le directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE suite à la modification de la structure et l'embauche de 5 nouveaux pompiers, il est important de revoir l'organigramme du service de sécurité incendie;





IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'organigramme proposé par le directeur du service de sécurité incendie, M. Martin Miller, et de nommer M. Étienne Sigier au grade de lieutenant et M. Guylain Lambert et Dominique Bergeron comme lieutenant éligible au sein du service d'incendie.

Adopté à l'unanimité.

15802-05-2013  
point no 10a

### **OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Les Entreprises Lévisiennes inc.	590 347.54 \$
2	Ray-Car, division Sintra inc.	601 821.34 \$
3	Pavage U.C.P. inc.	612 567.74 \$
4	Pavage Rolland Fortier inc.	628 531.07 \$
5	Pavage Portneuf inc.	641 737.97 \$
6	Gilles Audet Excavation inc.	756 958.76 \$
7	GPC Excavation inc.	771 712.78 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Les Entreprises Lévisiennes inc. pour la somme de 590 347.54 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux du rang Gaspé et du rang St-Lazare Est et Ouest, au montant estimé à environ 300 000 \$ soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés Carrières/Sablières.

Adopté à l'unanimité

15803-05-2013  
point no 10b

### **ACHAT D'UNE BENNE CHAUFFANTE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une benne chauffante basculante sur remorque, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Équipements Stinson (Québec) inc.	34 607.48 \$
2	Insta-Mix	39 871.03 \$
3	Cubex limitée	42 617.78 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Équipement Stinson (Québec) inc., pour la somme de 34 607.48 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité



15804-05-2013  
point no 10c

**AUTORISATION À LA CORPORATION DES AÎNÉS POUR LE PAVAGE D'UNE  
PARTIE DE TERRAIN**

ATTENDU QUE les abris d'auto pour les locataires de la Maison des aînés se trouvent sur le terrain de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité responsable de la Maison des aînés désire asphalté une partie de cette parcelle de terrain car celle-ci est présentement en gravier et devient malpropre lors de la fonte des neiges ou d'averses de pluie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise la Corporation des aînés à effectuer les travaux d'asphaltage d'une partie de terrain appartenant à la Municipalité, aux frais de la Corporation.

Adopté à l'unanimité

15805-05-2013  
point no 10d

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – GESTION ET ENTRETIEN DU  
RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

ATTENDU QUE le contrat de gestion et d'entretien du réseau d'éclairage public vient à échéance en juillet 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres en utilisant le site officiel des appels d'offres, soit le SEAO.

Adopté à l'unanimité

point no 11a

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF**

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2012 pour les 4e mois	Le solde du budget 2013 pour les 4e mois	Écart avec la période précédente
<b>Revenus</b>			
Taxes	5 061 010 \$	5 239 042 \$	178 032 \$
Paiement tenant lieu de taxes	0 \$	2 246 \$	2 246 \$
Transferts	25 080 \$	230 094 \$	205 014 \$
Services rendus	23 986 \$	50 651 \$	26 665 \$
Autres services rendus	169 221 \$	142 026 \$	(27 195 \$)
Imposition de droits	65 161 \$	79 450 \$	14 288 \$
Amendes et pénalités	37 \$	30 \$	(7 \$)
Intérêts	6 445 \$	7 121 \$	676 \$
Autres revenus	0 \$	18 871 \$	18 871 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>5 350 940 \$</b>	<b>5 769 531 \$</b>	<b>418 591 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	508 065 \$	532 245 \$	24 180 \$
Sécurité publique	718 529 \$	784 491 \$	65 962 \$
Transport	513 056 \$	522 469 \$	9 413 \$
Hygiène du milieu	384 997 \$	377 758 \$	(7 239 \$)
Santé et bien-être	0 \$	20 545 \$	20 545 \$
Aménagement & urbanisme	159 776 \$	216 423 \$	56 647 \$
Loisirs & culture	222 299 \$	179 663 \$	(42 636 \$)
Frais de financement	46 250 \$	19 150 \$	(27 100 \$)
Remb. de la dette à long terme	160 562 \$	39 163 \$	(121 399 \$)
Affectations	(2 500 \$)	(2 500 \$)	0 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 711 034 \$</b>	<b>2 689 407 \$</b>	<b>(21 627 \$)</b>
<b>Surplus/déficit de l'exercice</b>	<b>2 639 906 \$</b>	<b>3 080 124 \$</b>	



Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2013 et le solde courant.

	Budget 2013	Solde courant du budget 2013
<b>Revenus</b>		
Taxes	5 165 975 \$	5 239 042 \$
Paiement tenant lieu de taxes	41 956 \$	2 246 \$
Transferts	247 000 \$	230 094 \$
Services rendus	108 885 \$	50 651 \$
Autres services rendus	498 675 \$	142 026 \$
Imposition des droits	701 110 \$	79 450 \$
Amendes et pénalités	15 200 \$	30 \$
Intérêts	45 500 \$	7 121 \$
Autres revenus	827 858 \$	18 871 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>7 652 159 \$</b>	<b>5 769 531 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	1 164 808 \$	532 245 \$
Sécurité publique	1 034 976 \$	784 491 \$
Transport	1 916 282 \$	522 469 \$
Hygiène du milieu	1 160 271 \$	377 758 \$
Santé et bien-être	7 931 \$	20 545 \$
Aménagement & urbanisme	362 168 \$	216 423 \$
Loisirs & culture	767 597 \$	179 663 \$
Frais de financement	138 903 \$	19 150 \$
Remboursement de la dette à long terme	361 140 \$	39 163 \$
Affectations & transferts	(1 039 967 \$)	(2 500 \$)
Immobilisations	1 778 050 \$	234 994 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 652 159 \$</b>	<b>2 924 401 \$</b>

15806-05-2013  
point no 11b

### **CONTRIBUTION DE 300 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**

ATTENDU QUE la Société d'horticulture s'est donnée comme mission d'améliorer les connaissances en horticulture et en écologie et de contribuer à l'amélioration et à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la Société désire transmettre ses savoirs et ses valeurs auprès d'une jeune relève locale;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Société demande à la Municipalité de contribuer à encourager les participants et participantes à devenir membres de la Société en payant la moitié du coût de la carte de membre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité accorde 300 \$ à la Société d'horticulture afin que les nouveaux membres se procurent leur carte pour la moitié du coût total, soit 10 \$ pour une personne, au lieu de 20 \$ et 15 \$ pour un couple au lieu de 30 \$, jusqu'à concurrence de 300 \$.

Adopté à l'unanimité.

15807-05-2013  
point no 11c

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N<sup>o</sup> 708-2013 POUR LE DÉVELOPPEMENT SCANDINAVIE (TAXE DE SECTEUR)**

ATTENDU QU'un groupe de propriétaires désirent développer un secteur résidentiel « Développement Scandinavie »;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à **894 697.22 \$** selon l'estimation détaillée de la firme SNC-Lavalin, datée du 16 avril 2013 et l'estimation détaillée de la directrice générale décrite à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2013, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

## **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

## **ARTICLE 2**

Le Conseil est autorisé à procéder aux travaux d'infrastructure pour le Développement Scandinavie, selon les plans et devis préparés par SNC-Lavalin, portant le numéro 611928 en date du 21 janvier 2013, tel qu'il appert de l'estimation détaillée par SNC-Lavalin, en date du 16 avril 2013, incluant les frais, les taxes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe 1 du présent règlement.

## **ARTICLE 3**

Le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 894 697.22 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, pour les fins du présent règlement.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 894 697.22 \$ sur une période de 10 ans.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation correspondant au développement Scandinavie de Saint-Apollinaire tel que délimité selon la carte, laquelle est jointe comme annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Numéros de cadastre (unité)		
3 388 750	3 388 794	3 388 793
3 388 760	3 388 761	3 388 768
3 388 765	3 388 784	3 388 737
3 388 756	3 388 758	3 388 757
3 388 746	3 388 747	3 388 790
3 388 738	3 388 739	3 388 759
3 388 778	3 388 780	3 388 764
3 388 766	3 388 753	3 388 754
3 388 792	3 388 791	3 388 777
	3 388 763	

## **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, LE 6<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2013.



15808-05-2013  
point no 11d

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 709-2013 POUR LE  
RACCORDEMENT DU PUIITS CROTEAU**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au raccordement du puits Croteau;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 1 558 639.50 \$ selon l'estimation détaillée de SNC-Lavalin inc., datée du 21 février 2013 décrite à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2013, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU majoritairement

qu'un règlement portant le n° 709-2013 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de raccordement du puits Croteau, selon les plans et devis préparés par SNC-Lavalin inc., portant le numéro 611253 en date du 8 mars 2013, tel qu'il appert de l'estimation détaillée en date du 21 février 2013 incluant les frais, les taxes, les imprévus et les contingences, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe 1 du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Pour les fins du présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 1 558 639.50 \$ incluant les frais, les taxes, les imprévus et les contingences, afin de procéder aux travaux de raccordement du puits Croteau.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 558 639.50 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5**

Le conseil affectera annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal.

**ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la majorité  
André Sévigny, conseiller no 5 vote contre





15809-05-2013  
point no 12a

### **MAINTIEN DE LA COMPENSATION DÈS 2013 – COLLECTE SÉLECTIVE**

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

De transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

Adopté à l'unanimité.

15810-05-2013  
point no 12b

### **FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal prévoient également que le Conseil doit former un comité de sélection d'au moins 3 membres et un secrétaire pour évaluer et pondérer chacune des soumissions en fonction des critères établis;

ATTENDU QUE selon notre politique de gestion contractuelle nous ne pouvons divulguer le nom des membres du comité de sélection avant que l'évaluation des offres ne soit complétée;



ATTENDU QUE les noms des membres seront conservés dans le bureau de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De former un comité de sélection chargé de l'analyse et de la pondération des soumissions pour le projet du centre multifonctionnel au niveau :

- Service de gérance de construction
- Services professionnels – architecture
- Services professionnels – ingénierie/mécanique-électricité et structure

Adopté à l'unanimité.

15811-05-2013  
point no 12c

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 681-2012 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE**

ATTENDU que le *Code civil du Québec* permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU que l'article 376 du *Code civil du Québec* prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

ATTENDU l'absence de règlement du gouvernement à cet effet;

ATTENDU que l'article 242 de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 5 mars 2012, par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 681-2012 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : DROITS EXIGIBLES**

Les droits exigibles par la Municipalité, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, soit 263 \$ auxquels est ajouté un droit de 87.25 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Ces montants seront indexés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité.

Suite à chaque célébration de mariage ou d'union civile sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire par le célébrant désigné par la résolution n° 15086-07-2011, un montant de 100 \$ lui sera versé par la municipalité de Saint-Apollinaire.



**ARTICLE 3 : MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS**

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant.

**ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 6<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2013.

---

15812-05-2013  
point no 12d

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SYSTÈME DE PROTECTION VIDÉO**

ATTENDU QUE la municipalité désire installer des systèmes de protection vidéo au garage municipal, salle communautaire et à l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres en utilisant le site officiel des appels d'offres, soit le SEAO.

Adopté à l'unanimité

---

15813-05-2013  
point no 12e

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – RACCORDEMENT DU PUIITS  
CROTEAU**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au raccordement du puits Croteau (conduites, bâtiment et adoucisseur);

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres en utilisant le site officiel des appels d'offres, soit le SEAO.

Adopté à l'unanimité

---

15814-05-2013  
point no 12f

**AUTORISATION AU RELAIS POUR LA VIE**

ATTENDU QUE la première édition du Relais pour la vie Lotbinière aura lieu à Saint-Apollinaire, les 8 et 9 juin prochain;

ATTENDU QUE cet événement a pour objectif d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les membres du Comité du Relais pour la vie Lotbinière ont fait une demande auprès de la Municipalité afin d'obtenir le terrain des loisirs gratuitement pour cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la demande et de fournir gratuitement le terrain des loisirs et ses équipements au Relais pour la vie de Lotbinière, les 8 et 9 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

---



15815-05-2013  
point no 12g

**PUBLICITÉ – SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2013 DU PEUPLE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE pour la neuvième année consécutive, le Peuple Lotbinière publiera un cahier spécial ayant trait à la Semaine québécoise de la municipalité 2013, qui se déroulera du 2 au 8 juin prochain;

ATTENDU QUE ce cahier spécial permet aux citoyens et citoyennes d'en connaître davantage sur les municipalités, les services offerts, les activités prévues, les nouveaux développements, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU majoritairement

Que la Municipalité de St-Apollinaire réserve un espace, dans le cahier spécial du 20 mai, à un coût de 475 \$ pour une demi-page en couleur.

Adopté à la majorité  
*André Sévigny, conseiller no 5 vote contre*

---

15816-05-2013  
point no 12h

**ACHAT D'UNE CARTE POUR LE BANQUET HOMARDS DU CLUB LIONS**

ATTENDU QUE le Club Lions de St-Apollinaire a invité les membres du Conseil municipal à participer à leur banquet aux homards, le samedi 11 mai prochain;

ATTENDU QUE cette activité est une belle opportunité de fraterniser et de contribuer aux profits des enfants qui luttent contre la rougeole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une carte pour l'activité du 11 mai prochain, pour un coût total de 75 \$.

Adopté à l'unanimité

---

15817-05-2013  
point no 12i

**INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES**

ATTENDU QUE le 15 juin prochain se tiendra la classique de golf des étoiles 2013;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 790 \$ afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

---

15818-05-2013  
point no 12j

**ACHAT D'UN TERRAIN PORTANT LE NO DE LOT 3 383 888**

ATTENDU QUE la Municipalité planifie l'implantation d'un puits sur une partie du lot 3 383 888 sis sur le rang Bois-Joly ;

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été signée entre la Municipalité de Saint-Apollinaire et madame Chantal Mainguy et monsieur Alain Croteau le 12 mars 2012;

ATTENDU QUE le prix d'achat du terrain, incluant tous les forages et aménagement situés à l'intérieur du périmètre de ce terrain est de 40 000 \$ que l'acheteur convient de payer entièrement lors de la signature de l'acte de vente et de servitude;



ATTENDU QUE la compensation pour la servitude d'accès est de 5000 \$ que l'acheteur convient de payer entièrement lors de la signature de l'acte de vente et de servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité achète la propriété suivante :

- le terrain portant le numéro de lot 3 384 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière avec tous les aménagements et équipements dessus construit. Cet immeuble, situé sur le rang Bois-Joly, est d'une superficie approximative de 3600 m<sup>2</sup> (38 750 pi<sup>2</sup>) ;
- une servitude de 6 m (20 pi) de largeur par environ 250 m de longueur (821 pi) pour que l'acheteur puisse avoir accès à l'immeuble décrit précédemment.

Le prix d'achat du terrain, incluant tous les forages et aménagements situés à l'intérieur du périmètre de ce terrain, est de 40 000 \$ et la compensation pour la servitude d'accès est de 5000 \$.

Ces 2 montants étaient valides jusqu'au 31 décembre 2012 et pour chaque période de 6 mois consécutifs, ils seront majorés du taux correspondant à l'indice des prix à la consommation en vigueur à chacune de ces dates.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

---

15819-05-2013  
point no 16

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 mai 2013 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

15820-05-2013  
point no 17

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 mai 2013, à 21 h 08.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

*PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 JUIN 2013*